

**Coalition *Eau Secours!***  
québécoise pour une gestion responsable de l'eau

Montréal, le 17 janvier 2012

M. Pierre Arcand

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Monsieur,

Par la présente, la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, *Eau Secours!* aimerait obtenir des éclaircissements de votre part concernant le certificat d'autorisation accordé à la ville de Huntingdon pour le traitement des eaux de forage.

*Eau Secours!* se questionne sur la pertinence d'accorder un permis de traitement des eaux de fracturation à Huntingdon et ce, avant que l'ÉES ou les experts du gouvernement n'aient évalué si tous les contaminants peuvent être enlevés par ce procédé.

Des entrevues avec des spécialistes (Yves Comeau, Polytechnique) à RDI et dans une émission de Découverte à Radio-Canada mettent en doute la capacité des usines d'épuration et de traitement des eaux des municipalités à traiter certains contaminants très toxiques et cancérigènes comme les chlorures, le benzène, le xylène et le toluène et ce, même à très petite dose .

La rivière Châteauguay présente déjà tous les signes d'une grave problématique de pollution agricole et industrielle (lagunes de Mercier). De plus, les villes de Châteauguay et de Mercier ajoutent des fluorures à leur eau potable, lesquels finissent aussi par se retrouver dans la rivière. Par conséquent, *Eau Secours!* se demande si l'ensemble de ces contaminants se retrouvera, à son tour, dans l'eau potable des municipalités qui s'approvisionnent dans la rivière Châteauguay. Les impacts sur la santé de la population humaine, ainsi que ceux sur la faune et la flore, autres que ceux sur les truites de laboratoire, ont-ils été bien documentés?

Un problème de leadership semble aussi se manifester dans ce dossier. Le maire de Huntingdon peut-il décider seul d'accepter les eaux de fracturation de partout au Canada pour financer sa municipalité comme il l'a déclaré publiquement et ce, au détriment de toutes les autres villes s'approvisionnant en eau potable à la rivière Châteauguay?

Qui est en charge d'arrêter ces expérimentations sur des sujets humains? Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs? Le MAMROT? Le premier ministre? Le gouvernement? Les comités de bassin versant? Les MRC ? En fait, qui protège l'eau pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois?

*Eau Secours!* se demande comment, malgré l'immense mouvement de protestation et de questionnement citoyen, un maire peut décider seul et unilatéralement de l'avenir de l'eau potable d'une région entière.

Aux États-Unis, en Pennsylvanie, des problèmes de contamination d'une rivière, la Monongahela, par l'industrie des gaz de schiste ont privé d'eau potable un bassin de 500 000 habitants. Des cas de contamination des nappes d'eau souterraine et de puits privés sont dorénavant documentés chez nos voisins du sud. La Pennsylvanie interdit maintenant le traitement des eaux de fracturation par les usines municipales d'épuration et l'état de New-York a instauré un moratoire pour protéger les sources d'eau potable. Pourquoi ne pas s'en inspirer chez nous? Le principe de prudence et le simple bon sens devraient s'appliquer pour protéger le patrimoine hydrique des Québécoises et des Québécois.

La Coalition pour une gestion responsable de l'eau, *Eau Secours!* vous demande un moratoire immédiat sur toute exploration ou exploitation des gaz de schiste et l'arrêt immédiat du traitement des eaux de fracturation par des usines d'épuration des eaux municipales. Nous réclamons des analyses des eaux de fracturation avant et après traitement municipal, en indiquant le nom de tous les contaminants des eaux de fracturation traitées, ainsi que leur proportion (%). Nous vous demandons la preuve écrite qu'aucun contaminant ne peut nuire à la santé de la population et de l'environnement dans tout le bassin versant de la rivière Châteauguay.

Veuillez recevoir nos meilleures salutations

***Martine Chatelain***

Présidente

*Eau Secours!*